

DIRECTION DE L'EMPLOI ET DES RESSOURCES HUMAINES
SERVICE JEUNESSE

SERVICE CIVIQUE

Offre de Mission : Contribution à la mission d'accueil et d'accompagnement des enfants porteurs de handicaps

La Ville de Montélimar propose une mission d'intérêt général à destination des jeunes âgés de 16 à 25 ans, dans le cadre d'un engagement de Service Civique venant enrichir leur formation initiale et valoriser leur future recherche d'emploi.

Cette expérience leur permettra de gagner en confiance en eux et en compétences, et d'envisager sous un nouvel angle leur avenir citoyen et professionnel. Elle aura également pour objectif de constituer une véritable étape de vie, une prise de conscience de la diversité de notre société.

Rappel du statut	<p>Le statut d'engagement de Service Civique est défini par la loi du 10 mars 2011 et le décret d'application du 12 mai 2011.</p> <p>Le volontaire est soumis au Code du Service National. Il est accompagné par un tuteur. Il perçoit des indemnités, a droit à des congés et bénéficie d'une protection sociale et d'une assurance.</p>
Structure d'accueil	<p>Direction de l'Enfance Montélimar-Agglomération Place de Chapeau Rouge 26200 Montélimar</p>
Durée de la mission	<p>8 mois, du 06 novembre 2023 au 05 juillet 2024 (24 à 30 heures par semaine sur volontariat).</p>
Activités principales	<p><u>Afin d'accompagner les enfants en situation de handicap le volontaire pourra :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Participer à l'accueil des enfants porteur de handicap - Faciliter la transition entre le temps scolaire et les activités périscolaires ; - Contribuer à l'organisation de l'espace des salles d'activités <ul style="list-style-type: none"> - Préparer les rencontres avec les parents et enrichir leur information ; - Accompagner les sorties ou des déplacements liés aux projets pédagogiques mis en place - Coopérer avec les animateurs pour aider à l'animation des temps d'activités en proposant des activités nouvelles et adaptées en petits groupes favorisant l'inclusion, et en assurant des actions de médiation - Coopérer avec les directeurs d'accueils de loisirs et périscolaires pour développer l'inclusion des enfants en situation de handicap ; - Aider au montage et à l'animation d'ateliers de sensibilisation au handicap à destination des jeunes en leur proposant par exemple des mises en situation (parcours en fauteuil, déjeuner dans l'obscurité, etc ...)
Indemnités et avantages	<ul style="list-style-type: none"> - Indemnité de 636,94 € (496,94 € versés par l'État et 140,00 € versés par la collectivité) ; - Possibilité de chèques déjeuners ; - Prise en charge des frais de formation (Intra., PCS1, Civique et Citoyenne) ; - Protection sociale, cotisation retraite ; - Deux jours de congés par mois (trois si mineur).
Contact	<p>Aurélie Pizzin – Cheffe de service Jeunesse 04-75-00-26-78 – aurelie.pizzin@montelimar.fr</p>